

173 – COMITÉ DES FÊTES / REVERSEMENT DES DROITS DE PLACE 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que comme chaque année et selon convention de partenariat du 31 mars 2017, une délibération est prise pour reverser les droits de place encaissés à l'occasion du 14 juillet 2017 et de la fête de Sainte Marie Madeleine au Comité des Fêtes.

Montants encaissés pour l'année 2017 :

Fête foraine de Sainte-Marie-Madeleine manèges	2 664, 60 €
Extension terrasses été 14 et 22 juillet 2017 ; 13 Août 2017	766, 50 €
TOTAL	3 431,10 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'approuver le versement au Comité des Fêtes de la somme ci-dessus indiquée, à savoir **3 431,10 €**.

Monsieur le Maire entendu